

*Agence de la santé  
et des services sociaux  
du Saguenay–  
Lac-Saint-Jean*

Québec 

# ENJEUX RELATIFS À LA GESTION DE LA COMMUNICATION DES INFORMATIONS LORS D'UNE ENQUÊTE POUR TOXI-INFECTIION ALIMENTAIRE

Retour sur une expérience de la  
direction de la santé publique et de l'évaluation  
de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Présenté par Linda Gagnon, infirmière-conseil

# Objectifs spécifiques

- Identifier quelques problématiques vécues par les DRSP dans la gestion des informations portant sur les enquêtes pour toxi-infection alimentaire
- Discuter des enjeux réglementaires et légaux de la communication des informations lors d'enquêtes portant sur des toxi-infections
- Exposer les impacts possibles des différents canaux de communication utilisés



# Toxi-infection alimentaire

Déclaration de l'évènement par le :

- service de garde médicale de la DSPE
- service Info-Santé (fiches d'appel)

4 évènements  
(3 mariages et  
1 retrouvaille) même  
samedi soir avec souper,  
4 menus différents

dont 2 évènements avec  
brunch le dimanche  
(même menu)

Évènement I retenu  
(140 personnes  
présentes)  
≥ 45 personnes avec Sx  
gastro-entérite



# DSPE — Actions

## Collecte d'information

Mariés

Liste et coordonnées des invités

Hôtel

Liste des évènements

Menus : souper et brunch



# DSPE — Actions

## Enquête alimentaire / résultats

- 75 personnes rejointes /140 (45 malades, 30 non malades)
- 2 aliments significativement reliés
  - Cocktail
  - Jambon
- Mécanisme mixte peut être en cause
  - Personne à personne et aliment contaminé
- Labo / 2 tests ⊕ *Caliciviridae*



# MAPAQ – Actions

## Visite des lieux

- Inspection
- Évaluation des techniques de travail, d'entreposage...
- Prélèvement de restes d'aliments
- Vérification de la présence de manipulateurs d'aliments malades



# MAPAQ – Résultats

Inspection et  
techniques de travail

Conforme

Restes d'aliments

Aucun agent pathogène  
identifié

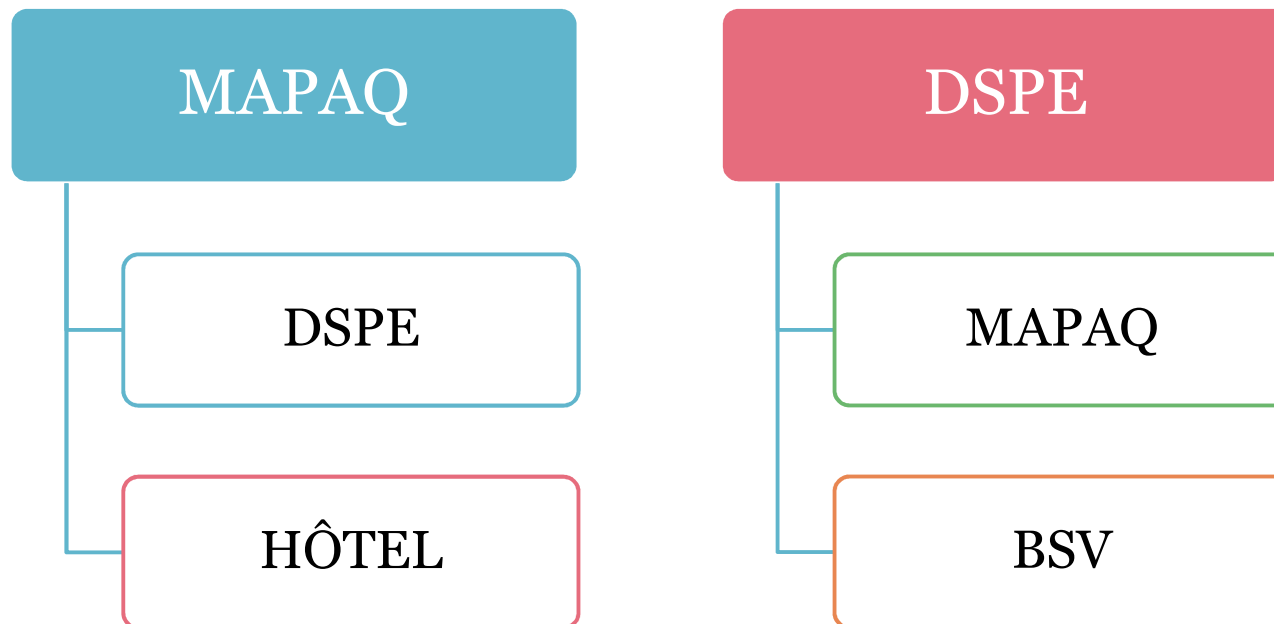
Manipulateurs  
d'aliments

Aucun malade



# Problématique Gestion information

Retour d'information :





# Problématique

## Gestion information – suite

Demande d'information à la DSPE sur les résultats

### Mariés

1. Inspection du MAPAQ + analyse restes d'aliments
2. Tests laboratoire / personnes malades
3. Enquête alimentaire
4. Confirmation (hôtel) responsable de toxi-infection alimentaire

### Établissement de restauration (Hôtel)

1. Inspection du MAPAQ + analyse restes d'aliments
2. Tests laboratoire / personnes malades
3. Enquête alimentaire
4. Confirmation (hôtel) non responsable de toxi-infection alimentaire

### Invités

1. Inspection du MAPAQ + analyse restes d'aliments
2. Tests laboratoire / personnes malades
3. Enquête alimentaire



# Problématique

## Gestion informatique — suite

Demande d'information à la DSPE sur les résultats

### Médias

1. Identification de l'établissement de restauration
2. Cause de la toxico-infection alimentaire (# d'invités, # pers. malades)
3. Enquête alimentaire

### Population

1. Identification de l'établissement de restauration
2. Cause de la toxico-infection alimentaire (# d'invités, # pers. malades)
3. Enquête alimentaire



# Enjeux réglementaires et légaux de la communication des informations

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

- Mécanismes d'accès prévus ne s'appliquent pas aux dossiers de protection du directeur de santé publique (dossiers d'enquête au sens de la Loi sur la santé publique)



# Enjeux réglementaires et légaux de la communication des informations

## Loi sur la santé publique (LSP)

- *Article 96* : un directeur de santé publique peut procéder à une enquête épidémiologique dans toute situation où il y a des motifs sérieux de croire que la santé de la population est menacée ou pourrait l'être,



# Enjeux réglementaires et légaux de la communication des informations

## Loi sur la santé publique (LSP)

- *Article 131* : le conseil régional et les agences doivent s'assurer que tous les renseignements personnels et les renseignements confidentiels obtenus par le directeur de santé publique dans l'exercice de ses fonctions prévues aux chapitres VIII, IX et XI sont conservés par la direction de santé publique de manière confidentielle et que chaque personne ayant accès à ces renseignements dans l'exercice de ses fonctions s'engage sous serment à ne pas les divulguer ou les communiquer sans y être dûment autorisée.



# Enjeux réglementaires et légaux de la communication des informations

## Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS)

- *Article 17* : tout usager de 14 ans et plus a droit d'accès à son dossier.
- *Article 371* : l'agence doit assurer la sécurité et la confidentialité des renseignements personnels ou confidentiels que la direction de santé publique obtient dans l'exercice de ses fonctions.
- *Article 373* : le directeur de santé publique est responsable dans sa région d'informer la population de l'état de santé général des individus qui la composent, des problèmes de santé prioritaires, des groupes les plus vulnérables, des principaux facteurs de risque et des interventions qu'il juge les plus efficaces, d'en suivre l'évolution et, le cas échéant, de conduire des études ou recherches nécessaires à cette fin.





# Enjeux réglementaires et légaux de la communication des informations

## Code de déontologie des médecins

- Notion de secret professionnel



# Enjeux réglementaires et légaux de la communication des informations

## Code de déontologie des infirmières et infirmiers

- *Article 31* : l'infirmière ou l'infirmier doit respecter les règles prévues au Code des professions relativement au secret qu'il doit préserver quant aux renseignements de nature confidentielle qui viennent à sa connaissance dans l'exercice de sa profession.





# Retour d'information de la DSPE

## Mariés

1. Inspection du MAPAQ + analyse restes d'aliments
  2. Tests laboratoire / personnes malades
  3. Enquête alimentaire
  4. Confirmation (hôtel) responsable de toxi-infection alimentaire
1. Tout est conforme  
✓ DSPE aurait dû les référer au MAPAQ
  2. Renseignements personnels
  3. Rapport DSPE non diffusé (renseignements confidentiels) seulement partie la concernant, hypothèse de transmission de personne à personne
  4. Ø mandat de la DSPE



# Retour d'information de la DSPE

## Établissement de restauration (Hôtel)

- |  |  |
|--|--|
| <ol style="list-style-type: none"><li>1. Inspection du MAPAQ + analyse restes d'aliments</li><li>2. Tests laboratoire / personnes malades</li><li>3. Enquête alimentaire</li><li>4. Confirmation (hôtel) non responsable de toxi-infection alimentaire</li></ol> | <ol style="list-style-type: none"><li>1. Tout est conforme<br/>✓ DSPE aurait dû les référer au MAPAQ</li><li>2. Renseignements personnels</li><li>3. Rapport DSPE non diffusé (renseignements confidentiels) seulement partie le concernant, hypothèse de transmission de personne à personne</li><li>4. Ø mandat de la DSPE</li></ol> |
|--|--|



# Retour d'information de la DSPE

## Invités

1. Inspection du MAPAQ + analyse restes d'aliments
  2. Tests laboratoire / personnes malades
  3. Enquête alimentaire
1. Référence aux mariés  
✓ DSPE aurait dû les référer au MAPAQ
  2. Renseignements personnels
  3. Rapport DSPE non diffusé (renseignements confidentiels) hypothèse de transmission de personne à personne



# Retour d'information de la DSPE

## Médias

- |  |  |
|--|--|
| <ol style="list-style-type: none"><li>1. Identification de l'établissement de restauration</li><li>2. Cause de la toxi-infection alimentaire (# d'invités, # pers. malades)</li><li>3. Enquête alimentaire</li></ol> | <ol style="list-style-type: none"><li>1. Renseignements confidentiels</li><li>2. Renseignements confidentiels</li><li>3. Rapport de la DSPE non diffusé (renseignements confidentiels)</li></ol> |
|--|--|



# Retour d'information de la DSPE

## Population

1. Identification de l'établissement de restauration
2. Cause de la toxoinfection alimentaire (# d'invités, # pers. malades)
3. Enquête alimentaire

1. Renseignements confidentiels
2. Renseignements confidentiels
3. Rapport de la DSPE non diffusé (renseignements confidentiels)



